



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Quorum..... 8
Présents..... 11
Votants..... 15
Procurations..... 4

Date de la convocation : 11/03/2024

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 15 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Damien QUATREFAGES a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/02/2024
- 3 Adhésion au syndicat mixte de préfiguration « Agence d'attractivité Larzac et Vallées »

**SÉANCE N° 5
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Damien QUATREFAGES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 5
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2024.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 5
DÉLIBÉRATION N° 3

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION
« AGENCE D'ATTRACTIVITE LARZAC VALLEES »

Vu l'état d'avancement de la réflexion commune menée au niveau de la Communauté de communes visant à structurer et à harmoniser la stratégie de développement des offres touristiques, culturelles, patrimoniales et économiques du territoire Larzac et Vallées.

Le territoire entier de la Communauté fonctionne aujourd'hui en ordre dispersé tant dans la gestion quotidienne que dans la mise en place d'une stratégie sur le long terme.

Dès lors, et afin de définir ensemble un plan pour l'avenir, il apparaît indispensable de créer une structure dédiée, associant les élus du territoire et recentrée sur ces champs de compétence relevant aujourd'hui de plusieurs échelons.

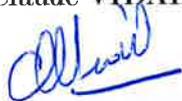
L'opportunité de créer un syndicat mixte dédié à ces réflexions et à l'accomplissement de ces missions constitue une solution adéquate aux problématiques identifiées. Il regrouperait la Communauté de communes et les communes membres. Le Département a été sollicité pour participer au syndicat et va se prononcer sur ce sujet lors de la commission permanente du 22 mars 2024.

Le conseil municipal approuve la création du syndicat mixte de préfiguration « Agence d'attractivité Larzac Vallées » au 1^{er} septembre 2024 ainsi que les statuts. Il décide d'adhérer à la carte 1 et de désigner comme représentant au syndicat Monsieur Didier VIDAL qui accepte ces fonctions.

Délibération approuvée à 14 voix pour et 1 abstention

Fin de la séance : 21h15

Le Maire
Claude VIDAL



Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGES

